



Service d'Aide Pédagogique A Domicile

La Convention cadre signée entre le Ministère de l'Education Nationale et la Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public le 20 juin 2003 fixe les conditions dans lesquelles s'exerce le partenariat entre le MEN et la FGADPEP concernant la continuité de la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé et qui, de ce fait, ne peuvent être accueillis à l'école. Dans le cadre de cette convention, l'Association Départementale des PEP 85 gère le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (SAPAD). Ce service s'adresse sans distinction aux élèves de l'enseignement public ou privé sous contrat.

Ce service permet aux élèves malades ou accidentés dont la scolarité est interrompue plus de deux semaines de bénéficier d'une aide pédagogique individualisée.

Le SAPAD entre dans une stratégie de remédiation, en retissant les liens entre les familles et les enfants, entre les enfants et l'école en liaison avec l'action thérapeutique médicale. Il bénéficie pour cela, outre de l'aide de l'Education Nationale, de celle du Conseil Général, du Conseil Régional et des PEP 85.

Pour mettre en place cette assistance, il suffit que la famille, l'établissement scolaire ou un médecin prenne contact avec la coordinatrice départementale du SAPAD, enseignante mise à disposition du Service par l'Education Nationale. Celle-ci contacte le médecin de santé scolaire qui évalue la situation de l'élève, puis un projet pédagogique adapté à ses besoins est mis en place. Des enseignants volontaires interviennent alors : en priorité ceux de l'élève ou de l'établissement, ou à défaut, des enseignants volontaires en activité sur le département.

Les enseignants intervenants auprès des élèves sont rémunérés en heures supplémentaires (HSE) par l'Education Nationale. Ce service est gratuit et concerne les élèves de l'école élémentaire au lycée.

L'Assistance Pédagogique A Domicile contribue à maintenir le lien entre l'élève et son établissement avec la volonté de préparer son retour en classe dans les meilleures conditions.

Si l'un de vos élèves est absent plus de 15 jours pour raisons de santé ou pour tout renseignement concernant ce service, veuillez contacter Madame Lafon-Joubert, enseignante coordinatrice :

SAPAD

110 boulevard d'Angleterre

85000 La Roche sur Yon

Tél. 02 51 36 31 40 - 06 82 48 21 34

Pep85.sapad@orange.fr

M.A.J. le 22/04/2014

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vendée

Cité administrative Travot, rue du 93ème régiment d'infanterie

BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX

Tél. 02 51 45 72 00